

Le 28 septembre 2017, 80 000 manifestants retraité-e-s manifestaient contre l'annonce de la hausse de la CSG

Le 15 mars, à l'appel de 9 organisations, 200 000 retraité-e-s ont exprimé le mécontentement et la colère de millions d'autres face à cette ponction de CSG et exigé la revalorisation de leurs pensions.

Le gouvernement, obligé de tenir compte de la force de ces rassemblements, imagine qu'en annonçant un allègement de CSG pour certaines personnes fera taire la colère de millions de retraité-es mécontents.

Environ 100 000 ménages dont le revenu fiscal de référence (RFF) se situe juste au-dessus du seuil retenu pour cette augmentation, soit 14 404 euros, seraient concernés.

Le comble du mépris c'est que cette décision ne serait effective qu'en 2019 !!

Dans leurs circonscriptions, les parlementaires font face à la colère de ces millions de retraité-es.

Loin d'être des « nantis » de la « génération dorée », les retraité-es ne méconnaissent nullement la solidarité intergénérationnelle qu'ils pratiquent tous les jours dans leur entourage. Quand le gouvernement offre des milliards de cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraité-e-s qu'il demande de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salariés !!

Exigeons :

Que le gouvernement et le parlement prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances rectificative qui :

- annule la hausse de la CSG pour tous,
- mette fin au gel des pensions
- décide de leur revalorisation

Une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous, c'est possible !

Ce n'est pas parce qu'une loi de finances a été votée et même promulguée qu'elle ne peut faire l'objet de la moindre modification.

On appelle cela une loi de finances rectificative, texte présenté au cours de l'exécution budgétaire, selon l'évolution de la conjoncture, l'existence de nouvelles rentrées fiscales inattendues ou encore une détérioration de la situation.

En 2008, Sarkozy a ainsi fait voter en une journée (!) une loi de finances rectificative pour venir au secours des banques empêtrées dans la crise financière !

Il s'agissait alors de 400 Mds d'euros...

Autant dire que rien ne doit nous retenir, retraités victimes d'une ponction de 4,5 Mds au titre de la CSG, d'exiger aujourd'hui notre dû !

Surtout que nous risquons fort de voir la CSG augmenter encore dans les années à venir, si nous n'y prenons garde...

Le mécontentement légitime des retraités et pensionnés, dont un nombre croissant a effectué une carrière complète soldée par des décennies de cotisations régulières et marquée par la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle, doit se traduire par un nouveau rapport de forces politique et social contraignant le Gouvernement et sa majorité parlementaire à débattre au plus tôt d'un collectif budgétaire et d'une loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (les motivations et procédures sont communes) pour faire valoir la justice sociale et la véritable efficacité économique, celle découlant du respect des droits collectifs !

Public: [Thématiques](#)
[Retraites](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
